

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1915-1916)
Heft: 156

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 octobre 1915 au Rathaus, à Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demande que le Comité central soumette à l'assemblée générale la question concernant le fonctionnement de l'institution du Musée Caccia. Sur une demande de M. Meyer, de Bâle, M. Righini informe l'assemblée qu'à partir de l'année prochaine, chaque membre, en règle avec la Caisse, recevra comme reçu de sa cotisation annuelle sa carte de membre. M. Vibert saisit cette fête du Centenaire pour rappeler le souvenir de Max Leu, fondateur de la section de Paris.

La session est close à 6 heures.

Le Rapporteur :

F. PORTIER.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 3 octobre 1915
au Rathaus, à Zurich.

La séance est ouverte à 11 h. 50 m. par M. Hodler, président, qui souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est adopté et la lecture n'en est pas faite, celui-ci ayant paru dans le no 147 de l'*Art suisse*.

Le rapport annuel dont il est donné lecture en français et en allemand est accepté.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués de la veille par M. V. Surbeck (Berne), rapporteur allemand, et par M. F. Portier (Genève), rapporteur français. L'assemblée adopte avec remerciements les deux procès-verbaux.

M. J. Vibert rappelle la mémoire de Max Leu, le fondateur de la Section de Paris, et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

Le trésorier central, M. Righini, rapporte sur les comptes annuels parus au no 154 de l'*Art suisse*. Il donne un aperçu rapide de la marche de la Caisse centrale durant les 5 dernières années et en montre les progrès réjouissants. MM. Tièche et Bovet, réviseurs des comptes, donnent lecture en allemand et en français de leur rapport des comptes qui sont acceptés avec remerciements. M. Righini demande que l'assemblée adjointe aux deux réviseurs qui vont être nommés, deux suppléants.

Comme réviseurs pour le nouvel exercice, sont nommés par acclamation MM. A. Tièche et Ed. Bovet et comme suppléants MM. Ch. Conradin et Ed. Bille.

La cotisation annuelle, sur préavis du Comité central, ratifié par l'Assemblée des délégués, est maintenue à 10 francs.

Le budget 1915/16, présenté par le trésorier central, M. Righini, est adopté. (Voir procès-verbal de l'Assemblée des délégués.)

La réception des candidats donne lieu à une discussion de principe assez vive à laquelle prennent part MM. Silvestre et Haenny. Les statuts demandent le vote au scrutin secret à la majorité des deux tiers des voix. Or, depuis nombre d'années, les listes de candidats étant trop longues pour permettre l'application

stricte de ce mode, l'usage du vote à mains levées a été appliqué. L'assemblée décide donc de continuer à procéder de la même manière en laissant aux membres le droit de demander, dans chaque cas où ils le jugeraient nécessaire, l'application stricte du règlement, c'est-à-dire le vote au scrutin secret. Ce mode rallie tous les suffrages.

Il est donné lecture de la liste des candidats qui sont acceptés par l'assemblée.

Le jury annuel choisi par l'Assemblée des délégués et dont il est donné lecture est ratifié.

A ce sujet, M. Silvestre demande que si une grande exposition était organisée par la Société, le règlement de cette exposition devrait prévoir un jury nommé sur une autre base. Cette question est remise à l'étude du Comité central.

La proposition de la Section de Paris au sujet d'une limitation des droits du jury par l'exposant est rejetée.

Il est donné satisfaction à la Section vaudoise quant à sa demande de prolonger le délai pour le paiement des cotisations arriérées, dans ce sens qu'elle reçoit l'assurance qu'il est procédé dans l'application du règlement avec tous les ménagements. Cependant, la Caisse centrale est obligée d'avoir une arme pour faire rentrer les cotisations, parce que de son côté elle a des engagements auxquels elle ne peut se soustraire. C'est aux sections, qui connaissent la situation de leurs membres, à faciliter à ceux d'entre eux qui le méritent, dans la mesure du possible, le paiement de leurs cotisations par des avances, comme cela se fait du reste dans diverses sections.

L'ordre du jour étant épousé, le Comité central fait la proposition de nommer à l'occasion de notre jubilé deux membres d'honneur. Il s'agit de celui que l'on peut nommer le père de la Caisse de secours, M. Roman Abt à Lucerne, et du premier président de cette institution, M. le Dr Schaertlin à Zurich, qui s'est voué avec un grand désintéressement à cette tâche délicate et difficile. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

A la suite de cette nomination, M. Mangold propose l'organisation d'un concours en vue d'obtenir un diplôme de membre d'honneur. Le Comité central est chargé d'élaborer un règlement dans ce but.

Le Comité central, rendu attentif au fait que les artistes suisses rentrant de l'étranger sont frappés de gros tarifs douaniers, s'est chargé de faire une démarche dans le but d'obtenir que les intéressés soient exonérés de ces frais et que leurs œuvres soient considérées comme faisant partie de leur mobilier. L'assemblée appuie cette démarche.

La Section de Genève propose de demander à la Confédération dans le courant de l'année 1916 le bâtiment d'exposition ainsi qu'une subvention afin d'organiser une exposition qui remplace le Salon fédéral, et cela en s'appuyant sur la nouvelle ordonnance d'exécution sur les Beaux-Arts. L'assemblée appuie cette proposition et la remet à l'étude du Comité central.

M. V. Surbeck, au nom de la Section de Berne, demande que la Société s'intéresse à un *legs de Steiger* qui touche de près les artistes. Il s'agit d'un revenu assez considérable qui devrait être consacré à un con-

cours de portraits de grands hommes, mais qui jusqu'ici n'a pas encore été annoncé. Le Comité central est chargé d'examiner la chose avec le comité de la Section de Berne.

M. *Berta*, au nom de la Section du Tessin, demande à ce que la Société fasse une protestation auprès des autorités compétentes au sujet de ce qui se passe au Museo Caccia, à Lugano, dont le revenu très considérable est dépensé au détriment du musée et des artistes suisses.

L'assemblée appuie cette proposition.

M. *Demole* (Genève) demande que la participation à nos expositions soit facilitée aux artistes décorateurs et qu'il soit adjoint au moins un spécialiste dans ce sens au jury. Cette proposition est remise à l'étude du Comité central.

Le président remercie l'assemblée et lève la séance à 1 h. 15 m.

Le secrétaire : Th. DELACHAUX.



Rapport annuel

présenté à l'Assemblée Générale
de la Soc. des P. S. et A. Suisses, le 3 octobre 1915
à Zurich.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Peu de temps après notre réunion de l'an dernier, à Aarau, de graves événements couvrirent l'Europe du bruit des armes, jeta notre pays dans une attente anxieuse et angoissante, et bouleversa pour un temps la vie normale des individus et des sociétés. Notre Société, quoique ayant eu sa part à souffrir dans cet arrêt brusque d'une existence prospère, n'a été touchée que superficiellement jusqu'ici et nous rendons un hommage de reconnaissance tout spécialement à nos membres passifs qui sont restés, on peut dire en bloc, avec nous. Le Comité central voyait avec appréhension l'avenir pour lequel nous venions de nous engager assez sérieusement et personne ne pouvait prévoir ce qui allait advenir. Les faits ont heureusement dépassé l'espérance des plus optimistes !

Nous sommes réunis cette année de nouveau à Zurich, à une époque qui n'est pas celle qui devrait régulièrement nous réunir; mais vous en savez déjà les raisons toutes naturelles qui nous ont fait déroger à nos habitudes. Il y avait trois événements en perspective : Assemblée générale, Jubilé et Exposition, et dès lors la réunion des trois choses en une s'imposait, afin d'éviter à nos sociétaires des déplacements répétés.

Le Comité central avait entrepris la tâche de publier un numéro spécial de *l'Art Suisse*, consacré au Salon fédéral de l'Exposition nationale, à Berne. Toutes les démarches préliminaires étaient faites lorsque la guerre vint couper court à ce projet dont les conséquences financières étaient dès lors fortement compromises.

La guerre eut un résultat très imprévu : ce fut l'arrêt brusque et total de toutes discussions artistiques dans la presse qui s'en était donné à cœur joie les mois précédents ! et ce résultat était vraiment heureux. Dès lors, chacun pouvait retrouver son sang-froid, et nous connaissons l'exemple admirable d'un journaliste faisant publiquement à la fin de l'année son « pecavi » au sujet du Salon fédéral, qu'il avait au printemps fort malmené !

Il était bon que les autorités qui avaient à élaborer le nouveau règlement sur les Beaux-Arts ne le fissent pas sous l'influence de cette campagne de presse d'une inqualifiable incompétence, et le résultat fut meilleur que ce que nous pouvions en espérer. La nouvelle *Ordonnance* que nous avons jugée nécessaire de publier dans *l'Art Suisse* (Nº 154), afin que chacun de nous puisse se rendre compte de sa portée, est certainement dans les grandes lignes en voie d'amélioration sur les précédentes, et il ne nous reste qu'à en attendre les fruits. La grave question des jurys notamment y est résolue à notre satisfaction, puisqu'elle impose les jurys de professionnels que nous réclamions.

Le Comité central s'est réuni six fois pendant cet exercice et le Bureau a tenu trois séances, et comme toujours ces séances sont copieuses et nourries. Le travail du secrétaire a été quelque peu paralysé dans les premiers mois de la guerre, où la correspondance était compliquée par de nombreux changements d'adresse, tout spécialement pour les sections à l'étranger. A cette occasion, nous nous permettons de rappeler à tous ceux qui tiennent à recevoir le journal régulièrement, d'annoncer leurs changements d'adresse soit au bureau postal, soit directement. A chaque expédition la poste nous retourne une demi-douzaine de numéros avec mention : *parti sans laisser d'adresse*. La correspondance accuse pour l'année, environ 160 lettres envoyées, sans compter les envois d'imprimés, convocations, etc. Le Journal a paru depuis la dernière assemblée à Aarau, 8 fois avec 74 pages et 4 planches hors-texte.

La Caisse centrale, dont le compte annuel 1914-1915 a été publié dans *l'Art Suisse* (Nº 154) et dont le trésorier vous rendra compte plus loin, continue à prospérer d'une façon réjouissante.

L'état de la Société accuse pour les *membres actifs* le chiffre de 430. Le nombre des candidats est de 32.

Cette année non plus les pertes douloureuses ne nous ont été épargnées. La mort nous a enlevé :

MAX BURI.	WALTER JOSS.
ULES BLANCPAIN.	WALTER KOCH.
H. LE GRANDROY.	HANS NÆGELI
MAURICE BAUD.	ET JAKOB WAGNER.

Les *membres passifs* sont restés à peu près stationnaires avec le nombre de 365 et les nouvelles recrues ont compensé à peu près les démissions. C'est, nous devons le reconnaître, un fait réjouissant par le temps qui court, et nous espérons que nous n'aurons pas de nouvelles défctions à enregistrer.

L'estampe offerte aux membres passifs pour 1915 était une lithographie de notre collègue Wilhelm Balmer, représentant une tête de la « Landsgemeinde ».

La Caisse de secours, créée peu de temps avant la